

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 28 AVRIL 2010  
A 20 HEURES 30**

Convocation du 22 avril 2010  
Affichage du 29 avril 2010

Le **28 AVRIL 2010 à 20 h 30**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux : Michel KOTOVTCHIKHINE, Christophe PIETAK , Alain MOREAU, Gérard GALLET, Chantal RAVERDEAU, Julien DUGAY, Jean-Claude BERGEROT, Robert GERMAIN (pouvoir à Chantal RAVERDEAU), Laurent BONNOTTE, Marcel ROBIN, Christine PICARD (pouvoir à Michel KOTOVTCHIKHINE), Marie-Chantal COULON, Hugues COQUELLE (pouvoir à Florence TOUZEAU), Angélique CHALIER (pouvoir à Jean-Claude BERGEROT), Michèle GAUDIN, Micheline BLOT, Patrice VICART, Bernard SALOMEZ, Florence TOUZEAU, Franck CARRASCO, Jean-Pierre HUOT (pouvoir à Marie Chantal COULON), Robert ITTURALDE.

Absent: Didier GOUDROT.

Secrétaire de séance : Laurent BONNOTTE.

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2010. Tous les membres présents signent le registre.

Ensuite, le Maire fait lecture d'un courrier de la préfecture concernant la situation financière de la commune.

### **ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

#### **Construction d'un dispositif de traitement des eaux usées et de 3 bassins de pollution**

- **Présentation et adoption du coût prévisionnel des travaux suite à la consultation des opérateurs économiques ;**
- **Présentation et adoption du coût total de l'opération suite à la consultation des opérateurs économiques ;**
- **Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et demande de dérogation ;**
- **Demande de subventions auprès du Conseil Général du département de l'Yonne et demande de dérogation ;**
- **Demande d'aide exceptionnelle ;**
- **Signature des marchés de travaux ;**
- **Signature du permis de construire.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le résultat de la consultation des opérateurs économiques ; à savoir :

- l'autorité compétente de l'entité adjudicatrice a décidé de retenir pour le lot n° 1 : "construction d'un dispositif de traitement des eaux usées" l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société WANGNER ASSAINISSEMENT pour un montant de 1 166 019,00 € HT ;
- l'autorité compétente de l'entité adjudicatrice a décidé de retenir pour le lot n° 2 : "construction de bassin de pollution" l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST CHAMPAGNE SUD KRUBA pour un montant de 795 000,00 € HT.

Monsieur le Maire poursuit en présentant l'Avant-projet rédigé par le maître d'œuvre relatif à la construction d'un dispositif de traitement des eaux usées et de trois bassins de pollution intégrant le résultat de la consultation des opérateurs économiques présenté ci-avant :

Le coût de l'opération, défini dans ce document, est arrêté comme suit :

Lot n°1 : "Construction d'un dispositif de traitement des eaux usées"

Offre de l'opérateur économique WANGNER ASSAINISSEMENT 1 166 019.00 €

Lot n°2 : "Construction de bassins de pollution" ( Réhabilitation du réseau de collecte)

Offre de l'opérateur économique KRUBA 795 000.00 €

Montant prévisionnel des travaux HT 1 961 019.00 €

- Mission SPS - Niveau II - Phase Exécution (Offre de la société APAVE) 5 550.00 €
- Tests d'étanchéité et de compactage (Offre de la société BONNEFOY) 8 110.20 €
- Raccordement électrique du dispositif de traitement 20 000.00 €
- Raccordement électrique des postes 6 000.00 €
- Imprévus 200 000.00 €

---

C1 = Coût prévisionnel des travaux HT 2 200 679.20 €

- Honoraires de maîtrise d'œuvre (VISA, DET, OPC, AOR)
  - Contrat de base (1 800 000 € HT de travaux) 68 040.00 €
  - Avenant n° 1 6 086.52 €

---

Montant de l'opération HT 2 274 805.72 €

TVA au taux de 19,6 % 445 861.92 €

**Montant de l'opération TTC 2 720 667.64 €**

Monsieur le maire poursuit en présentant comme suit le plan de financement correspondant à cette opération tel que présenté dans l'Avant-projet :

- Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) 742 335.00 €
- Prêts sans intérêt de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) 428 036.00 €
- Subvention du Conseil Général du département de l'Yonne 160 000.00 €
- Part résiduelle à la charge de la commune de TOUCY sous forme d'autofinancement ou d'emprunt 944 434.72 €

---

**Montant total HT de l'opération 2 274 805.72 €**

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) ADOPTE l'Avant-projet intégrant le résultat de la consultation des opérateurs économiques présenté par le maître d'œuvre ;
- 2) ARRETE le coût prévisionnel des travaux à la somme de 2 200 679,20 € HT ;
- 3) ARRETE le coût total de l'opération à la somme de 2 274 805,72 € HT ; soit 2 720 667,64 € TTC ;
- 4) FIXE comme suit le plan de financement de cette opération :

- Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) 742 335.00 €
- Prêts sans intérêt de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) 428 036.00 €
- Subvention du Conseil Général du département de l'Yonne 160 000.00 €
- Part résiduelle à la charge de la commune de TOUCY sous forme d'autofinancement ou d'emprunt 944 434.72 €

---

**Montant total HT de l'opération 2 274 805.72 €**

- 5) SOLLICITE les aides escomptées comme définies ci-dessus auprès de l'AESN et AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès de cet organisme une demande de dérogation permettant de débiter les travaux avant l'octroi des aides ;

- 6) SOLLICITE les aides escomptées comme définies ci-dessus auprès du Conseil Général du département de l'Yonne et AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès de cet organisme une demande de dérogation permettant de débiter les travaux avant l'octroi des aides ;
- 7) AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide exceptionnelle auprès du député de la circonscription ;
- 8) AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec la société WANGNER ASSAINISSEMENT d'une part et EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST CHAMPAGNE SUD KRUBA d'autre part ;
- 9) AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire relatif à la construction du nouveau dispositif de traitement des eaux usées.

#### **ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES : ACHAT OU ECHANGE TERRAIN POUR LA CREATION D'UN ACCES AU NOUVEAU DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES**

- Vu la délibération du 22 décembre 2008 décidant la mise en conformité du dispositif de traitement des eaux usées communal en remplacement de celui existant.
- Vu l'avancement du dossier et notamment l'adoption du coût prévisionnel des travaux du nouveau dispositif de traitement des eaux usées.
- Considérant qu'il y a lieu d'acquérir ou d'échanger un terrain ou partie de terrain à la famille LETREVISSE pour la création d'un accès au nouveau dispositif de traitement.

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** l'achat ou l'échange des terrains ou parties de terrains suivants :

Section A lieu-dit « La Chatterie » N°342, 342, 344, 335 p, 337 p, 338 p, 339 p et 340 p.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ou de cession, faire toutes les démarches administratives auprès du notaire et régler les frais qui incombent à la commune.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DU SIER DE TOUCY**

- Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 1926, portant création du SIER de Toucy pour une durée de 40 ans,
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 1948, portant prolongation du syndicat pour une durée illimitée,
- Vu l'adhésion de la commune de Toucy au SIER de Toucy,
- Vu les statuts et le règlement intérieur du SIER de Toucy adoptés le 14 janvier 1994, puis modifiés par délibérations du 6 septembre 2001 et du 4 décembre 2003.

Afin de pouvoir transférer de nouvelles compétences détenues actuellement par les communes, à la F.D.E.Y. (Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne) par l'intermédiaire du SIER, et compte tenu des évolutions législatives dans le domaine de l'énergie, le comité syndical a décidé de modifier les statuts actuels par délibération N°2010.03 du 26 janvier 2010.

En conséquence, le Maire propose :

D'adopter la modification des statuts du SIER de Toucy, dont lecture faite, et annexés à la présente délibération.

De demander à Monsieur le Préfet de l'Yonne de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du SIER de Toucy.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des modifications de statuts du SIER de Toucy, notamment l'article 2,

Et après délibération et vote

**DECIDE**, à l'unanimité, d'adopter les statuts modifiés, tels que présentés par le Maire et annexés à la présente délibération.

#### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- Considérant qu'un agent peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> juin 2010.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

**AUTORISE** la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, au titre de l'avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

#### **TRAVAUX VOIRIE 2010**

Vu la commission voirie du 23 avril 2010 et sur proposition de Gérard GALLET, Adjoint à la voirie,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**, à l'unanimité, de retenir la société SCREG pour les travaux de voirie suivants en 2010 :

- Allées du cimetière : 3 430,00 € HT
- Voirie au Lotissement de la Carrière : 9 175,10 € HT

**ACCEPTE**, de lancer une consultation pour le renouvellement des enduits de la Route des Guerriers, de la Rue des Montagnes et du Chemin de la Vau Laurier.

**ACCEPTE**, les travaux de peinture pour la signalisation routière proposés par l'entreprise SIGNA NET d'un montant de 1 200 € TTC. Ces travaux consistent en la mise en peinture des passages piétons de la D965, du passage à niveau jusqu'au Corbeau, la rue Colette et la rue Arrault.

#### **BUDGET COMMUNAL : TRANSFERT DE CREDITS :**

Le Conseil Municipal accepte la régularisation suivante du compte « emprunt en euros » :

Dépenses d'investissement :

Compte 16441 – 041 Opérations afférentes à l'emprunt 1 460 000 €

Recettes d'investissement :

Compte 1641 – 041 Emprunts en euros 1 460 000 €

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe le conseil municipal de la création d'un site internet : [www.ville-toucy.fr](http://www.ville-toucy.fr)

#### **CLASSE DE NEIGE ECOLE PRIMAIRE : FINANCEMENT DE LA CLASSE DE NEIGE**

Vu la délibération N° 38 du 30/09/2009 décidant le financement de la classe de neige 2010 pour 39 élèves de l'école primaire et les accompagnateurs.

Considérant que le coût total de la classe de neige 2010 a sensiblement changé.

Le Conseil Municipal

**DECIDE** le financement suivant pour la classe neige :

- Coût total de la classe de neige pour 39 élèves : 15 202.00 €
- Participation à charge de la commune : 7 601.29 €
- Participation à charge des familles : 7 210.71 €

Participation de la coopérative scolaire : 390.00 €

#### **CESSION TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE**

- Vu la délibération N° 19 du 16 juillet 2009 décidant la vente de la parcelle B 1358 au Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne.
- Vu la délibération N° 83 du 24 février 2010 décidant le déclassement du terrain visé ci-dessus.
- Vu l'article 12 du règlement du lotissement des cinq Quartaux (p37) - cahier des charges déposé au rang des minutes de Maître COUDRON en date du 8 mars 1975 - précisant ce qui suit littéralement rapporté « sur chaque parcelle, le bâtiment sera à usage d'habitation dans lequel pourra être éventuellement inclus une pièce à usage de bureau ».

Considérant que pour la cession du terrain B 1358 au Centre Médico Psychologique il y a lieu de modifier l'article 12, visé ci-dessus, « la destination des constructions » en ce qu'elles porteront désormais « l'habitation, des bureaux et des salles de consultations » conformément à l'article L442-10 du Code de l'urbanisme.

Considérant l'accord de la majorité des co-lotis du « Lotissement des Montagnes » pour la modification de cet article.

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** la modification de l'article 12 du règlement du lotissement des Montagnes.

#### **TRAVAUX CANALISATIONS CHAUFFAGE A L'ECOLE PRIMAIRE**

Jean-Claude BERGEROT informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation des canalisations de chauffage à l'école primaire ont été réalisés.

Ces travaux seront imputés en section d'investissement :

- Entreprise TMP (creusage tranchée, bouchage et revêtement) 1 530,00 € HT
- DALKIA (remplacement canalisations) 4 617,25 € HT

Les membres du Conseil,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, la prise en charge de ces travaux.

## REPLACEMENT DES PHOTOCOPIEURS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE MATERNELLE

Le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation va être lancée pour le remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école maternelle qui présentent des signes de faiblesse.

## CONVENTION POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU GYMNASSE RUE DE LA HALTE A TOUCY

Alain MOREAU, Adjoint aux sports, expose les nouvelles conditions d'utilisation du gymnase du lycée de Toucy situé rue de la Halte, par l'Union Sportive Toucycoise, ainsi que les obligations de la commune vis-à-vis de l'entretien du gymnase par un agent municipal.

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Conseil Régional de Bourgogne, le Lycée Collège Pierre Larousse et l'Union Sportive Toucycoise.

Marcel ROBIN aborde la question du terrain des gens du voyage. Alain MOREAU répond qu'il s'occupe de la question.

Le Maire informe le conseil municipal du remboursement, par la préfecture, des frais pour la réquisition de la salle polyvalente lors de la pandémie H1N1 (2217.60 €).

Une estimation a également été faite pour la réquisition du personnel administratif : 1138.49 € et du personnel technique : 1395.28 €.

Le Maire fait lecture du dernier conseil communautaire qui s'est déroulé à Beauvoir.

Prochaines réunions :

- ❖ Lundi 3 mai 2010 Assemblée Générale du Conseil de développement salle polyvalente à 15 H 00.
- ❖ Jeudi 6 mai 2010 Commission « Animations d'été » à 18 H 30.
- ❖ Samedi 8 mai 2010 Tournoi de football des débutants de 10 h à 18 h.

Commémoration 8 mai : rendez-vous à 9 h 45 devant la salle polyvalente.

Journée portes ouvertes « Anciens Combattants » salle polyvalente de 10 h à 17 h.

- ❖ Dimanche 9 mai 2010 : Portes ouvertes « Anciens Combattants » salle polyvalente de 10 h à 17 h.
- ❖ Lundi 17 mai 2010 Commission finances à 18 h 30.
- ❖ Mercredi 26 mai 2010 Conseil Municipal à 20 H 30.
- ❖ Vendredi 28 mai 2010 : à partir de 18 h immeubles en fête au Lotissement des Cinq Quartauts.
- ❖ Lundi 31 mai 2010 Conseil Communautaire à Diges.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres.